

CCNT66 : LA CFDT assume et s'engage !

La FEGAPEI, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées, à l'origine du blocage et qui proposait 0,6% au 1er avril a reculé.

La CFDT santé sociaux a signé le 1er juin 2010 l'Avenant 321 à la Convention Collective qui prévoit une augmentation de 0,6% pour l'année 2010, rétroactive à partir du 1er janvier 2010. La valeur du point est ainsi portée à 3,74€.

La volonté clairement affichée depuis le 26 mars 2010 par l'ensemble des organisations syndicales de salariés a payé ! Mais au final, seuls la CGT et FO n'ont pas voulu en être signataires.

Pour la CFDT santé sociaux, faire bénéficier les salariés de la CCNT66 de cette augmentation de salaire, même minime, est une avancée pour que 2010 ne soit pas une année blanche.

CCNT66 : LA CFDT assume et s'engage !

La FEGAPEI, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées, à l'origine du blocage et qui proposait 0,6% au 1er avril a reculé.

La CFDT santé sociaux a signé le 1er juin 2010 l'Avenant 321 à la Convention Collective qui prévoit une augmentation de 0,6% pour l'année 2010, rétroactive à partir du 1er janvier 2010. La valeur du point est ainsi portée à 3,74€.

La volonté clairement affichée depuis le 26 mars 2010 par l'ensemble des organisations syndicales de salariés a payé ! Mais au final, seuls la CGT et FO n'ont pas voulu en être signataires.

Pour la CFDT santé sociaux, faire bénéficier les salariés de la CCNT66 de cette augmentation de salaire, même minime, est une avancée pour que 2010 ne soit pas une année blanche.